



N° 808 du 20 Décembre 2021

En raison du contexte sanitaire actuel, les vœux du maire initialement prévus au foyer communal le 07 janvier seront décalés à une date ultérieure. Nous ne manquerons pas de vous informer dès que possible



MAIRIE DE DOMAZAN 2 Avenue

des Miougraniers

Tél: 04 66 57 03 28 Fax: 04 66 57 09 74

mairie-domazan@wanadoo.fr www.domazan.fr

Horaires d'ouverture : Horaires d'ouverture : Lundi/ Mardi/ Jeudi 8h00/12h00 14h00/16h30 Mercredi 9h00/12h00 Vendredi 8h00/12h00 Samedi 9h00/11h45

Mairie et Agence Postale

Horaires d'ouverture du 20 décembre au 03 janvier 2022

Lundi 20 et Mardi 21 décembre:

08/12h et 14h/16h30 (ouverture de la poste à 9h00)

Mercredi 22 décembre: FERMÉ

Jeudi 23 décembre : 08/12h et 14h/16h30 (ouverture de la poste à 9h00)

Vendredi 24 décembre : 08/12h (ouverture de la poste à 9h00)

Samedi 25 décembre : FERMÉ

Lundi 27 décembre : 8h/12h et 14h/16h30 (ouverture de la poste à 9h00)

Mardi 28 décembre : 08h/12h (ouverture de la poste à 9h00)

Mercredi 29 décembre : 09/12h (Fermé l'après-midi)

Jeudi 30 décembre : 09/12h et 14h/16h30

Vendredi 31 décembre : 09/12h Samedi 01 Janvier : FERMÉ

LA MEDIATHEQUE E.MATHIEU sera fermée du vendredi

24 décembre au mardi 4 janvier. Réouverture le mercredi 5 janvier 2022

Messe de Noël

La Messe de Noël aura lieu à l'église de Domazan le 25 décembre à 10H30



SE DIS QUE n °808

Directeur publication : Louis DONNET

Rédaction et mise en page : Nathalie LEFRANC

Une info à publier? communication@domazan.fr



Garage de Domazan

Fermeture du garage du 24 décembre au soir jusqu'au 03 janvier 2022

GUICHET NUMERIQUE AUTORISATIONS D'URBANISME

Toutes les **demandes d'autorisations d'urbanisme** sont maintenant déposables **en ligne** gratuitement dès le **01 janvier 2022** :

Permis de construire - permis de démolir - permis d'aménager - déclarations préalables - certificats - dia

http://www.cc-pontdugard.fr/

Onglet « Au quotidien » puis « démarches »

Pour plus de renseignements, veuillez contacter votre mairie 04.66.57.03.28

Agence Postale Communale de Domazan

2 Av des Miougraniers 04 66 04 01 74 Du lundi ,mardi, jeudi 9h à 12h et de 14h à 16h30 Mercredi 9h à 12h Vendredi de 9h à 12h00 Samedi de 9h à 11h45

<u>LE PERMIS DE VEGETALISER</u>



En France, c'est en 2015 que les premiers permis de végétaliser ont été délivrés à PARIS Mais la revendication du droit de jardiner en ville remonte à bien plus longtemps. A New-York dans les années 70, des citoyens ont lancé le mouvement de « Green Guerilla » et « Guerilla Gardening » avec pour but de se réapproprier la ville en transformant des espaces abandonnés en jardin. Cinquante ans après, la

végétalisation urbaine est appuyée et encouragée par les municipalités.

De nombreuses villes permettent aujourd'hui à leurs habitants de rendre les villes plus vertes en contribuant ainsi à la biodiversité et l'embellissement des espaces publics

Comment obtenir le permis de végétaliser ?

Pour obtenir le permis de jardiner, vous pouvez télécharger un formulaire d'inscription sur le site internet de la mairie dans l'onglet URBANISME ou en faire la demande directement à la mairie, en prenant un rendez-vous pour y expliquer votre projet, vous obtiendrez une convention d'occupation du domaine public en vous engageant à ne pas utiliser de pesticides et à ne pas entraver la circulation des riverains, des poussettes et des fauteuils roulants. Les jardiniers doivent privilégier les variétés locales et robustes (un mini-guide des plantes est consultable sur le site) ainsi qu'entretenir leurs plantations (arrosage, taille, désherbage).

Que peut-on faire avec un permis de végétaliser?

Avec un permis de végétaliser, vous pouvez planter au niveau des pieds d'arbres, sur votre façade ou devant votre maison ou dans des jardinières. Des fruits, des légumes, des fleurs, des plantes arimpantes...

Pourquoi contribuer à la végétalisation?

D'un point de vue environnemental, les villes et villages gagnent à être végétalisés pour lutter contre les îlots de chaleur urbain, un phénomène d'assèchement du climat. Les végétaux permettent de rafraîchir les villes et villages, d'améliorer la qualité de l'air et de développer la biodiversité.

D'un point de vue esthétique, la verdure apportera charme et poésie au village. Finalement, planter au coin de sa rue, c'est apporter sa pierre à l'édifice. Nous avons déjà initié ce projet avec les riverains qui le souhaitaient des deux rues rénovées, rue de l'Alambic et des Vignerons.

Château de Bosc

Cette année, le musée et le caveau seront ouverts du **1er décembre au 14 janvier**.

Nous serons ravis de vous accueillir durant cette période festive!
A cette occasion, nous proposons des coffrets pour les particuliers et les entreprises.

Si vous souhaitez un coffret sur mesure, n'hésitez pas à nous contacter.

Horaires d'ouverture (décembre et janvier) :

Lundis: de 14h30 à 17h30, Mardis, mercredis, jeudis et vendredis: de 10h à 17h.

Fermeture : les week-ends, le 17, le 20 et le 25 décembre, le 1er janvier.

Mail: chateau-de-bosc@orange.fr Tél.: 04 66 57 65 11

SMICTOM RHÔNE - GARRIGUES

Afin de poursuivre ses efforts et accompagner les usagers dans leur démarche pour limiter leur production de déchets, le SMICTOM Rhône-Garrigues a le plaisir de

vous informer qu'il propose aux usagers de son territoire un composteur individuel en bois de 400 litres au prix de 35 \in (notice de montage + guide compostage inclus). Participation de la commune à hauteur de $10 \in$ / composteur.

Ces composteurs sont à retirer au siège du SMICTOM Rhône-Garrigues : 160, Chemin des Sableyes – 30400 Villeneuve lez Avignon, **les Mardis et Jeudis de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 17H00** (Règlement par chèque ou CB).

Informations et renseignements au 04.90.15.17.80

http://www.smictom-rhonegarrigues.fr/

NUMÉROS UTILES

Police Secours 17

Pompiers 18 Gendarmerie Aramon 04 66 57 03 53 Police Intercommunale de nuit 06.37.65.44.27 Enfance Maltraitée 0800 05 41 41 Violence femme Info Centre Antipoison 04 91 75 25 25 SAUR 04 30 62 10 00 **ENEDIS Dépannage** 09 726 750 30 **GRDF** Dépannage 0800 473 333 **SMICTOM** 0490151780 Télécom Dérangement



3900

3901 Pro

Médiathèque.

04 66 04 73 73 mediatheque@domazan.fr mercredi 10h - 12h 15h - 19h jeudi 16h30 / 19h samedi 10h -12h



PERMANENCE Monsieur le Maire

assurera une permanence le Samedi 08 janvier 2021 de 09h30 à 11h30 Sans rendez-vous.

Pour être au courant.

Plusieurs réseaux, à vous de

choisir le votre :

Domazan.fr

- Twitter.com/

MairieDomazan

- Facebook.com/

MairieDomazan